

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 5 mai 2014 – 11 heures

Conditions de travail des internes Une instruction positive

L'instruction publiée¹ le 30 avril par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé clarifie des dispositions réglementaires concernant les internes, et l'ISNAR-IMG s'en félicite.

Ce document va dans le sens de **l'amélioration des conditions de travail des internes**, cheval de bataille de l'ISNAR-IMG depuis de nombreuses années.

Nous remarquons le **point d'honneur mis sur l'organisation des gardes et astreintes**, ainsi qu'au **respect du repos de sécurité, et des deux demi-journées de formation universitaires hebdomadaires**. Ces mesures, comme les autres, doivent maintenant trouver des **applications concrètes** sur le terrain, **pour les internes dont les droits ne sont toujours pas respectés**.

Ce document sera transmis à l'ensemble des représentants des internes de médecine générale afin qu'ils puissent travailler avec les institutions concernées au respect du droit des internes.

L'ISNAR-IMG reste attentive à l'amélioration des conditions de travail des internes et plus spécifiquement sur les terrains de stage qui ne respectent pas toujours leurs droits. **Les internes sont des praticiens en formation, et le respect des dispositions réglementaires les concernant est un gage de la qualité de leur formation.**

Formez-nous, nous vous soignerons.

Guillaume POGU,
Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse

Julien POIMBOEUF – Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Guillaume POGU – Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com



¹ <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=38215>